

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale des actionnaires

Groupe CGN SA

tenue le mercredi 8 juillet 2020, à 09h30
Au Casino de Montreux – Salon Claude Nobs

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Gaillard, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des autorités françaises, de la Confédération, du canton de Vaud, représenté par Madame Anne Salina Gianinazzi, Adjointe au Directeur général de la mobilité et des routes (DGMR), du canton de Genève, représenté par Monsieur Cyril Arnold, Directeur financier au département des infrastructures (DI), et du canton du Valais, représenté par Monsieur Cédric Favre, collaborateur économique de la section des transports du service de la mobilité (DMTE), les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux maires, syndics et municipaux des communes du bassin lémanique, qui soutiennent les activités de la Compagnie. Il salue et exprime sa gratitude à Mesdames les députées et Messieurs les députés qui soutiennent fortement la CGN.

En outre, il relève avec plaisir la présence de Monsieur Mathias Gay-Crosier, Président de la section VPT-Lac Léman du SEV, celles de Messieurs Kurt Oesch et Rémi Walbaum, tous deux anciens présidents de la CGN, ainsi que celle de Mme Fabienne Freymond Cantone, ancienne administratrice de la CGN et de M. Charles Burkard, ancien administrateur de la CGN. Il salue également Monsieur Stéphane Masson, Député, qui représente l'actionariat de l'ABVL, ainsi que Madame Catherine Labouchère, Députée, Monsieur Olivier Gfeller, Député, Monsieur Stéphane Montangero, Député et Monsieur Marc-Olivier Buffat, Député et Administrateur de la CGN. Il salue bien évidemment Monsieur Laurent Wehrli, Syndic de Montreux et Conseiller national qui est la puissance accueillante pour cette assemblée générale de ce jour.

Il salue également les représentants des médias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.

Enfin, il salue et remercie l'Association des Amis des Bateaux à Vapeur du Léman (ABVL) qui suit toujours de près les travaux sur la flotte historique et qui n'hésite jamais à apporter, discrètement ou visiblement, le coup de pouce décisif. Sans l'ABVL, la CGN ne serait pas là où elle est aujourd'hui.

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour daté du 4 mars 2020 et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2019, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 8 juin



2020, sur le site Internet ainsi qu'à l'entrée de la salle. En outre, les publications requises selon les articles 16 et 36 des statuts ont été faites le 10 juin 2020 pour la FAO de Genève, pour la FAO Vaud, pour la FOSC et le 12 juin 2020 pour le Bulletin du Valais ; ces pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée a donc été convoquée selon les règles légales et statutaires.

Le Président constate que les trois représentants cantonaux et les représentants de l'ABVL sont présents et que, ainsi, plus de 50% du capital-actions est représenté.

Conformément aux statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les présents, soit :

Monsieur Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise
Monsieur Christophe Perreaud, Conseiller UBS, mais ici à titre privé

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, Monsieur Andreas Bergmann, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 153 actionnaires sont présents dans la salle + 461 procurations ce qui représente, au total, 87.55% du capital-actions (total des actions : 695'300 sur 794'197) : le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2019 a été adopté à l'issue de ladite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN (www.cgn.ch), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2019**
2. **Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2019 de Groupe CGN SA**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections au Conseil d'administration**
6. **Désignation de l'organe de révision**
7. **Propositions individuelles et divers**



1. Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2019

Le Président relève que la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Président souhaite dire quelques mots sur un administrateur qui ne se représente pas. Il s'agit de M. Jean Denais, Maire de Thonon depuis 25 ans. Il a été membre du Conseil d'administration pour la première fois en 1996 et jusqu'en 2001, puis une deuxième fois en 2009 jusqu'à aujourd'hui. M. Denais a jeté de nombreux ponts entre les deux côtés du lac, il a noué, avec tous les acteurs clés au sein et autour de la CGN, des liens de confiance, d'amitiés. La forte progression des lignes de transport public, cette nouvelle participation des collectivités françaises, cette participation renforcée, n'aurait probablement pas pu avoir lieu sans l'engagement de Monsieur le Maire. Il a toujours veillé, dans le développement de Thonon, à prendre en compte l'importance des infrastructures portuaires à leur juste mesure. Merci Monsieur Denais et bon vent ! Le Président sait que M. Denais restera attaché à la Compagnie.

Le Président rappelle que Monsieur Charles Burkard a quitté le Conseil d'administration du Groupe CGN SA au cours de l'année 2019, en qualité de représentant du canton de Genève. Madame Fabienne Knapp a rejoint le Conseil d'administration en qualité de représentante du canton de Genève.

Finalement, le Président assure, ici, de la détermination, de l'engagement absolu des Conseils d'administration des deux sociétés filles et évidemment du Groupe CGN SA pour assurer le bon développement de la Compagnie. Les flancs de la CGN ont été un peu battus, il faut bien le dire par les flots de ces derniers mois. La CGN essaie de tenir la barre fermement et il croit qu'elle continuera à le faire. Surtout, notre Compagnie, notre si chère Compagnie, sortira renforcée de cette épreuve « Fluctuat nec mergitur » !

Le Directeur général, Andreas Bergmann, présente pour la première fois le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2019 imprimé.

2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2019 de Groupe CGN SA

Le Président rappelle que les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 8 juin 2020 au siège social de la CGN. Monsieur Michael Gaberthuel, Directeur financier, présente les comptes.

3. Rapport de l'organe de révision

Le Président suggère qu'il n'en soit pas donné lecture, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée.



Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision. En complément du rapport de révision détaillé du 25 mars 2020, il mentionne que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et que le système de contrôle interne existe.

4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche ; cette proposition ne suscite aucune opposition. Si les scrutateurs n'arrivent pas à déterminer clairement les votes, les votes négatifs et les abstentions seront récoltés séparément pour un dépouillement systématique, au moyen du bulletin de vote dont il fixera le numéro ; ce bulletin est attaché à la carte de vote. Pour faciliter les votes, les actionnaires institutionnels sont regroupés au premier rang.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction
L'assemblée accepte à une grande majorité cette proposition avec quelques abstentions.
- b) Adopter les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2019
L'assemblée accepte les comptes 2019 à l'unanimité.
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision
L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2019
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'administration et en son nom personnel, de la Direction et de l'ensemble du personnel, le Président remercie l'assemblée générale pour son appui, qui est un témoignage essentiel de confiance envers les organes dirigeants de la CGN.

5. Elections au Conseil d'administration

5.1 Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs sortants dont 3 se représentent et l'élection d'un nouveau membre représentant les autorités publiques françaises en remplacement de M. Jean Denais qui ne s'est pas représenté à la mairie de Thonon. L'évolution du financement des lignes de transport public avec une forte progression des collectivités françaises va rendre nécessaire la représentation des deux communautés de communes, celle d'Evian ville centre de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance et celle de Thonon



Agglomération, dans les organes dirigeants de la CGN. C'est la conviction du Conseil d'administration qui souhaite engager dans l'année qui s'ouvre une révision des statuts pour permettre à ces deux communautés de communes d'être représentées dans les organes dirigeants de la CGN. Pour cette année et en raison d'une bonne entente entre les nouveaux maires, maire réélu, maire élu, respectivement d'Evian et de Thonon, le Conseil d'administration peut proposer à l'assemblée générale la candidature de Madame Josiane Lei, élue maire d'Evian il y a quelques mois et le Conseil d'administration a l'accord de Monsieur Christophe Arminjon, maire de Thonon depuis quelques jours, qui prend l'engagement du Conseil d'administration d'intégrer un représentant de Thonon à terme d'ici une année dans les différents Conseils d'administration de la CGN et soutient l'élection de Madame Josiane Lei au sein du Conseil d'administration du Groupe CGN SA. L'assemblée générale doit donc s'attendre à quelques informations voire éventuellement à une petite modification des statuts lors de l'assemblée générale de l'année prochaine.

Le Président précise que le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 qui sont désignés par les autorités cantonales et 4 qui sont élus, conformément aux statuts (article 22).

Le Président en vient à l'élection de Mme Josiane Lei, Maire de la ville d'Evian.
Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
Mme Josiane Lei est élue à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection de M. Jérémie Lagarrigue, ingénieur.
Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
M. Jérémie Lagarrigue est élu à l'unanimité.

Le Président en vient à l'élection de M. Yves de Siebenthal, Président de la Fondation Pro Vapore.
Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.
Ce n'est pas le cas.
La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.
M. Yves de Siebenthal est élu à l'unanimité.



Le Président en vient à l'élection de M. Denis Décosterd représentant des villes, Conseiller de la Municipalité de Lausanne, en charge des relations extérieures et des affaires institutionnelles.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Denis Décosterd est élu à l'unanimité.

5.2 Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs désignés par les collectivités publiques

Le Président précise qu'il est en mesure d'informer l'assemblée générale sur les administrateurs désignés par les collectivités publiques.

Pour le canton du Valais, il s'agit de M. Bertrand Duchoud.

Pour la république et canton de Genève, il s'agit de Monsieur Jean-Marc Mermoud et de Madame Fabienne Knapp, actuels membres du Conseil d'administration de Groupe CGN SA, qui sont désignés pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la représentation du canton de Vaud est assurée par Monsieur Marc-Olivier Buffat et par lui-même.

Le Président souhaite une fois encore saluer Monsieur Charles Burkard, dont le mandat de représentant du Conseil d'Etat du canton de Genève s'est achevé le 30 juin 2019. Il remercie M. Burkard pour tout ce qu'il a apporté à la Compagnie, tant au niveau de ses compétences, de son enthousiasme et de sa fine connaissance du milieu nautique qui ont permis à la CGN d'avancer.

Pour compléter l'information, le Président mentionne encore que le Conseil d'administration de CGN SA compte dans ses rangs des membres du Conseil d'administration de Groupe CGN SA et également Monsieur Stéphane Montangero qui représente le personnel au sein du Conseil d'administration de CGN SA. Quant au Conseil d'administration de CGN Belle Epoque SA, en plus de deux représentants du Conseil d'administration du Groupe CGN SA, il compte dans ses rangs, Monsieur Maurice Decoppet, son Président, Madame Catherine Labouchère et Monsieur Laurent Wehrli. Il les remercie pour leur engagement au sein des trois Conseils d'administration qui travaillent étroitement et ensemble de manière tout à fait décloisonnée.

La compétence d'élire le président et le vice-président est du ressort du Conseil d'administration.

6. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire INTERMANDAT SA en qualité d'organe de révision. L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.



Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne, accepte ce mandat et remercie l'assemblée générale.

7. Propositions individuelles et divers

Le Président constate deux propositions individuelles parvenues à la CGN.

1.

Proposition de Monsieur Georges Assima :

Prolongation de l'horaire d'été de la CGN au week-end du Jeûne Fédéral dès 2021 avec pour but de prolonger l'activité de la flotte aux fins culturelles et financières en tirant profit du Jeûne Genevois et du Jeûne Fédéral.

Réponse de la CGN :

M. Bergmann relève que la CGN observe évidemment l'évolution du marché avec beaucoup d'intérêt, ce qui est encore plus vrai après le COVID-19. Le Président l'a dit : agilité est le mot clé. Il prie l'assemblée générale de laisser à la direction cette liberté d'appréciation du marché. La CGN poursuit sa mission d'intérêt général à tout moment et prendra en considération toute opportunité qui se présentera. Il pense que c'est la solution la plus pragmatique.

Le Président complète en précisant que le trafic touristique est également indemnisé, subventionné par les collectivités publiques, ce qui veut dire qu'il est déficitaire et une éventuelle extension de l'offre, sauf si elle devait entraîner des produits extraordinaires qui permettraient de couvrir la totalité des surcoûts, devrait être discutée avec les cantons qui indemnisent la CGN pour cette offre touristique. Il ne s'agit donc pas formellement d'une décision que l'assemblée générale pourrait prendre de manière totalement bilatérale sauf à couvrir quelques risques financiers qui feraient probablement grimacer, particulièrement dans la période actuelle, les soutiens de la CGN.

La proposition du Conseil d'administration est la suivante : l'assemblée générale vote formellement le rejet de cette proposition individuelle mais le Conseil d'administration prend l'engagement d'informer l'année prochaine de manière détaillée sur les leçons apprises cette année d'un horaire d'été un peu particulier qui a débuté le 28 juin.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

L'assemblée accepte à une large majorité cette proposition avec quelques oppositions et quelques abstentions.

2.

Proposition de M. Michel Rossinelli :

Voyage en 1^{ère} classe des collaborateurs/trices et leur famille – contrôle des titres de transport.

Réponse de la CGN :

M. Bergmann relève que le personnel de la CGN est tenu à l'exemplarité non seulement à bord des bateaux de la CGN mais aussi dans leur fonction. Il n'y a pas de passe-droit, chacun doit justifier sa présence à bord avec son titre de transport, tout le monde est égal devant le contrôleur, c'est le principe. Après, il y a aussi l'être humain, le droit à l'erreur, mais il tient à rassurer l'assemblée



générale, il n'y a pas de passe-droit pour le personnel qui doit être muni d'un titre de transport valable et être contrôlé. S'il y a des écarts, évidemment il y a des boucles de « feedbacks » et de formations.

Le Président remet un peu la demande dans le contexte, il s'agissait semble-t-il d'un problème de collaborateurs qui n'auraient pas été contrôlés, cet actionnaire a jugé utile d'en saisir l'assemblée générale, libre à lui, la réponse qui a été donnée lui semble suffisante. Il ne pense pas que l'assemblée générale soit en présence d'une véritable proposition et n'a pas l'impression que l'assemblée doive voter.

2^{ème} point de M. Michel Rossinelli :
Article 17, chiffre 9 des statuts adoptés en 2007

Réponse de la CGN :

Le Président relève que M. Rossinelli avait une question sur l'application d'un article des statuts adoptés en 2007. M. Rossinelli a été informé que les statuts des 3 sociétés du Groupe ont été entièrement refondus et réécrits lors de la création de la holding et de la nouvelle structure en 2012. Dès lors, il est assez normal de ne pas appliquer les statuts de 2007 qui ne sont plus en vigueur. Pas de vote sur cette proposition.

Le Président, selon la tradition, ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

Un actionnaire a pris bonne connaissance des informations du Président concernant l'arrivée des nouveaux bateaux. Ces nouvelles unités, attendues depuis de nombreuses années, ont pour vocation prioritaire le transport des pendulaires. Ces bateaux doivent donc être conçus en conséquence pour des mouvements de clients pressés. Un des détails de conception est le bastingage au niveau du pont supérieur. Il pense qu'il serait judicieux de réfléchir à un accès directement depuis le pont supérieur par une passerelle inclinée. En effet, cela limiterait le temps d'arrêt du bateau pour l'embarquement et le débarquement.

M. de Siebenthal répond que la CGN a réfléchi à cette solution. C'est effectivement une nécessité de pouvoir embarquer et débarquer beaucoup de monde en très peu de temps. Ce n'est pas seulement une question de coupée, mais de débouché et d'apport dans les ports, c'est-à-dire de parkings, de voies de transport, de métro, etc. Les traversées, ce ne sont pas seulement les bateaux, c'est un lien complet à travers tout le pays en amont et en aval. La question posée est très technique et elle impliquerait d'équiper les ports de terrasses avec des accès en conséquence (par exemple tapis roulants) ce qui est aujourd'hui très difficile. Cela imposerait de très grandes transformations autour du lac, y compris des questions de patrimoine, de vision du paysage. C'est la raison pour laquelle cette solution n'a pas été relevée. Par contre, la CGN travaille encore aujourd'hui sur des possibilités de passerelles automatiques qui permettraient d'accélérer les débarquements. Le bateau a été conçu avec des passerelles plus larges afin de faciliter le flux.



Un actionnaire revient sur la proposition liée aux titres de transport du personnel qui n'a pas vraiment été discutée. Il demande la situation actuelle, plus précisément si, comme les actionnaires, le personnel a le droit de voyager en 1^{ère} classe.

M. Bergmann explique que la CGN est membre de l'Union Suisse des transports publics (UTP). A ce titre, le personnel a droit à des billets en 2^{ème} classe et s'il souhaite voyager en 1^{ère} classe, il paie la différence.

Une actionnaire demande pourquoi la CGN n'offre pas la possibilité de pouvoir prendre le bateau depuis Genève pour se rendre à Villeneuve, par exemple, sans devoir prendre le train, dans une logique de transport public.

Le Président constate que c'est une question qui est régulièrement posée. Est-ce que la CGN peut l'exclure absolument ? La réponse est non. Est-ce que la CGN peut considérer que c'est une priorité ? La réponse est également non. C'est la façon simple d'y répondre.

Le chemin de fer est extrêmement économe en énergie. Alors que, comme on sait, ce n'est pas tout à fait le cas du bateau. Par ailleurs, les infrastructures des chemins de fer sont d'excellente qualité sur l'arc lémanique. En réalité, dès qu'il est en concurrence face à un mode de transport aussi efficace et aussi bien développé en Suisse que le train, le bateau est moins compétitif – aussi d'un point de vue écologique. La Suisse a plutôt fait le choix du transport public ferroviaire entre les villes pour ce qui est de déplacer les masses, ce n'est probablement pas facile d'entrer dans ce marché, de développer une offre dans ce domaine qui soit réellement compétitive avec le bateau. Encore une fois peut-on l'exclure ? Est-ce que certaines liaisons tangentielles comme Ouchy-Morges pourraient avoir un avenir à moment donné ? Il pense que la réponse est oui mais c'est vrai que la CGN fonctionne avec les contributions d'investissements qui lui sont accordées par les collectivités publiques et ce sont elles qui définissent les priorités. Aujourd'hui la CGN est en réelle compétition entre la voiture individuelle occupée par une personne entre la France et la Suisse alors que sur les axes évoqués lors de l'intervention de l'actionnaire, bien souvent les transports publics sont déjà utilement bien développés.

Une actionnaire, à Genève estime que la publicité à Genève pour la CGN c'est le néant, elle n'existe pas. Elle regrette de ne pas pouvoir visiter la côte française et elle aimerait bien aller dans le Haut-lac. Pour ce faire, elle est obligée de prendre le train pour Montreux pour prendre le bateau pour le tour du Haut-lac puis elle reprend le train à Montreux pour rentrer à Genève. La CGN pourrait proposer par exemple une ligne Genève-Morges-Lausanne-Le Bouveret.

Le Président prend volontiers note des suggestions de Madame pour les prochains travaux sur l'horaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.



Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN : www.cgn.ch

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 10h50.

Le Président : B. Gaillard

Le secrétaire : A. Bergmann

Les scrutateurs :

Monsieur Fabrice Nicolet :

Monsieur Christophe Perreaud :